

Pour des Villes et des Villages Justes, Démocratiques et Durables

A l'occasion du Forum Global des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui s'est déroulé à Rio en 1992, HIC a concentré la majeure partie de son énergie au Forum d'Urbanisation, organisé conjointement avec le FCOC (le Front Continental des Organisations de la Communauté, une organisation interaméricaine unissant les mouvements urbains de l'Amérique latine, des Caraïbes, du Canada et des États-Unis) et le Forum pour la Réforme Urbaine Brésilienne. Le Forum a débouché sur un Traité intitulé «Pour des Villes et des Villages Justes, Démocratiques et Durables» négocié par HIC, FCOC, et le Forum Brésilien pour la Réforme Urbaine et signé par plus de 140 organismes dans le monde entier. Le Traité d'Urbanisation était l'un des 30 thèmes du secteur indépendant développé dans le Forum Global et le Groupe de Travail International des ONG de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (UNCED) l'a retenu comme le meilleur résultat de l'événement.

Traité des ONG et du Mouvement Populaire Urbain sur l'Urbanisation

1. Introduction

01.- Depuis la Seconde Guerre Mondiale, un modèle de développement basé sur la croissance économique, l'accumulation du capital et le profit s'est consolidé. Le bien-être de l'humanité a été relégué à un rôle secondaire et la cupidité effrénée a provoqué des concentrations de richesse et de pauvreté. Pour trier les richesses croissantes, les sociétés à but lucratif et les gouvernements épuisent les ressources de la planète, dévastent l'environnement et créent des fossés entre citoyens et pays pauvres et riches.

02.- La croissance économique basée sur l'expansion industrielle et la consommation a déplacé les populations rurales de leurs terres et a intensifié l'urbanisation, créant au niveau mondial, une métropole en pleine croissance et des problèmes critiques de paupérisation et de dégradation de l'environnement.

03.- Les villes sont au coeur des transformations politiques et économiques et l'accumulation du capital s'y organise globalement. Elles sont les postes de commandement du vaste réseau, intégrant le rural et l'urbain. Par conséquent il existe un lien étroit entre les questions rurales, urbaines et celles qui ont trait à l'environnement.

04.- Des millions de personnes résident dans des centres urbains et doivent faire face à des problèmes critiques de pollution de l'eau, de l'air et du sol, sans aucune possibilité de satisfaire leurs nécessités de base en nourriture, logement, transport public, eau, hygiène, évacuation des eaux usées, collecte de déchets et ordures.

05.- De telles conditions constituent une menace pour leur santé et la procréation, et représentent un fardeau supplémentaire pour les femmes, sur lesquelles repose la responsabilité principale d'administrer la vie quotidienne au sein de la famille et de la communauté.

06.- La paupérisation et la dégradation de l'environnement augmentent de façon critique, conséquences des politiques néo-libérales. Les agences de financement multilatérales et les gouvernements se retrament de leurs engagements d'investissement en infrastructure urbaine ou refusent même toutes politiques sociales, par conséquent ils privent beaucoup de gens de leurs droits à la pleine citoyenneté. A une telle échelle, ceci n'a pas de précédent dans l'histoire moderne. Le résultat en est que les femmes sont obligées d'assumer des fardeaux de plus en plus lourds, en raison de leur rôle dans le fonctionnement du foyer et de leur participation dans les organisations populaires de la communauté.

07.- Le capital du monopole empiète sur l'espace public au fur et à mesure que les équipements et les services sont privatisés, sans aucune considération pour l'intérêt des citoyens à améliorer leur qualité de vie. 08 Les politiques du marché libre qui régissent la santé, l'éducation et le logement empêchent les déshérités d'avoir accès à ces services, tant au nord qu'au sud.

08.- On peut observer une croissance importante du nombre de personnes sans abri, d'enfants des rues, de taudis, de logements et secteurs sans services urbains, disposant d'un système de transport précaire, d'eau « potable » dangereuse, de conditions d'hygiène indignes et d'un système d'évacuation de déchets insalubre. Plus que tout le reste, ces conditions provoquent la perte d'identité des personnes, l'anéantissement des valeurs culturelles et des structures familiales, ainsi que l'augmentation du nombre de femmes qui dirigent le foyer.

09.- Une autre conséquence est la violence urbaine, les meurtres et l'exploitation occulte des enfants, les femmes et personnes sans abri, n'épargnant pas les leaders ou les mouvements sociaux qui luttent pour la démocratie et l'élévation du niveau de vie.

10.- A l'inverse de la pensée néo-libérale, l'état doit lancer des politiques publiques qui vont à l'encontre de ces priorités. C'est par le biais de la création de programmes d'adaptation structureaux et la garantie de relations sociales justes qu'il doit satisfaire les besoins de ceux qui sont appauvris.

11.- Nous devons fabriquer un nouveau modèle de développement durable, visant le bien-être de

l'humanité en harmonie avec la nature, fondé sur la démocratie participative et la justice sociale, sans discrimination sexuelle, politique, sociale, économique ou religieuse, pour les générations actuelles et celles à venir.

12.- La participation active de la société civile, particulièrement des mouvements sociaux, des associations et des organisations populaires qui génèrent de nouveaux acteurs, est capital pour la construction de ce nouveau modèle. Ces organisations doivent être reconnues par les gouvernements et des agences internationales comme porte-parole légitimes du peuple, dans l'esprit de la participation démocratique.

13.- Des changements radicaux sont nécessaires dans les conditions de vie actuelles et futures de la majorité de la population, et ce n'est possible qu'avec la mise en oeuvre efficace de la réforme agraire, de la réforme urbaine et de celle de l'état. La restructuration des institutions internationales qui font partie du réseau de l'ONU, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et La Conférence des Nations Unies pour les Etablissements Humains (Habitat) peuvent réduire la mainmise des nations souveraines sur les centres de pouvoir et générer un changement des politiques sociales des gouvernements du nord du monde au profit des peuples et des gouvernements du sud.

2. Principes fondamentaux

14.- Il est nécessaire d'opérer une transformation urbaine basée sur la participation plus élargie des citoyens dans la politique et la prise de décision au niveau local, national et international, espaces dans lesquels les valeurs politiques et culturelles peuvent être modifiées. Principes de base

15.- Le Droit à la Citoyenneté, qui signifie la participation des habitants des villes et des villages dans les décisions concernant leur propre futur, englobe le droit à la terre et aux moyens de subsistance qui en proviennent, de même que l'hygiène, le logement, la santé, l'éducation, la nourriture, les opportunités d'emploi, les transport en commun, les loisirs et l'information. Il fait aussi référence au droit à la liberté d'organisation et au respect pour des minorités et des pluralités sexuelles, culturelles et ethniques. Il s'étend à la conservation de l'héritage culturel et historique et à l'accès du citoyen à un environnement culturellement riche et diversifié. Sans distinction de genre, de nationalité, de race, de langue ou de croyance religieuse.

16.- La gestion démocratique au niveau local s'entend comme système de planification, production, fonctionnement et gouvernement des villes, petites et grandes et des villages, contrôlé par la société civile par le biais de sa participation. Ce type de gestion entraîne l'accroissement de la participation populaire et la consolidation de l'administration locale, y compris de son autonomie.

17.- La fonction sociale de la ville et de la propriété s'entend comme l'intérêt commun prépondérant sur le droit individuel à la propriété, de sorte que les citoyens disposent d'un espace social et physique où peut se réaliser le processus décisionnel démocratique. Ceci englobe le processus de planifier et de créer des paramètres de connaissance sur la justice sociale, et la promotion de conditions viables pour l'environnement.

3. Propositions

18.- Démocratiser les villes, petites et grandes et les villages, dans le respect des droits nationaux et internationaux en vigueur, par le biais de la création d'un nouveau droit qui accorde la priorité à la population pauvre dans l'attribution de ressources communes au niveau local, national et international.

19.- Penser, planifier et gérer les établissements humains dans les limites physiques de l'environnement et de l'infrastructure, dans le but de créer un équilibre écologique et conserver le patrimoine historique et les pratiques culturelles.

20.- Tisser des liens étroits entre les secteurs publics, privés et sociaux par les mécanismes de participation dans l'élaboration des politiques publiques. Celles-ci doivent reposer sur les technologies appropriées qui maximisent l'utilisation des ressources naturelles dans un cadre viable.

21.- Créer des mécanismes de supervision des fonds réunis ou mobilisés aussi bien que de la gestion de la dette internationale afin que, sous contrôle de la société civile et du gouvernement local, des investissements soient réalisés dans ces secteurs.

22.- Garantir un nouvel équilibre entre les villes et les secteurs ruraux, par l'élimination des intermédiaires dans le commerce et la promotion des relations directes entre le producteur et les consommateurs. Ceci implique la décentralisation des centres d'approvisionnement et de soutenir des organismes populaires. Cela implique également l'apprentissage de processus technologique permettant aux habitants ruraux de récupérer la pureté de leur air, de l'eau et du sol.

23.- Généraliser, dans le monde entier l'infrastructure et les programmes de base d'hygiène afin de permettre l'égalité d'accès pour tous.

24.- Stimuler et promouvoir la participation de la population et particulièrement des femmes dans les mécanismes légaux et administratifs qui encouragent leur nouveau rôle dans les processus de contrôle de l'aménagement et de la prise de décision.

25.- Promouvoir le droit à l'information, y compris l'accès aux mass média pour les secteurs populaires.

26.- Encourager et soutenir la mobilisation de fonds pour la fabrication de logements, les matériaux de construction et les installations civiques, au niveau local, national et international. Les fonds devraient

être autonomes mais sujets à un contrôle social. 27 Encourager l'utilisation de fonds publics pour la création de micro-entreprises, de coopératives et d'autres sources de revenus et d'emplois productifs. 28.- Prioriser différents types de transport en commun, en encourageant ceux qui ne polluent pas. 29.- Soutenir des campagnes pour l'égalité d'accès des femmes aux droits à la terre et au logement et prendre des mesures pour réaffirmer leur rôle de dirigeants ainsi que celui des mouvements sociaux, tels que celui de l'Action Agenda 21. 30.- Encourager les initiatives sociales, économiques, environnementales et légales qui luttent pour que les expulsions forcées, le déplacement, le repeuplement ou la migration obligatoire ne puissent plus être réalisées sans le consentement des personnes concernées.

4. Engagements

31.- Les signataires de ce traité acceptent de créer et participer à un Forum Global Pour des Villes, petites et grandes et des Villages Justes, Démocratique et Durables. Ce Forum contribuera à la progression des mouvements sociaux pour la construction d'une vie digne dans les cités, villes et villages, augmentant les droits des résidents dans le domaine de l'environnement, l'économie, le social, le culturel et la politique. Il contribuera à modifier l'administration de ces questions et à améliorer la qualité de vie, créant un environnement agréable pour les générations actuelles et futures. 32.- Ce Forum s'engage à approuver des actions en faveur des secteurs populaires qui ont le plus souffert du processus d'exclusion sociale imposé par le modèle actuel de développement. 33.- De l'engagement au Traité découlent:
(a) L'information et la dénonciation des expulsions de masse, d'autres violations des droits du logement, et de ceux en relation avec la détérioration et la destruction de l'environnement.
(b) La diffusion, entre signataires de ce traité, d'expériences locales, nationales, régionales et internationales, d'information, d'aide technique et spécialisée.
(c) Solidariser et soutenir les individus, groupes et organismes opprimés ou victimes de représailles suite à leur engagement à défendre le droit à la citoyenneté, au logement et/ou de la protection de leur environnement.
(d) Systématiser, analyser et propager l'information et soutenir la recherche, ce qui fera progresser l'action et le changement social dans le domaine des villes, petites et grandes et des villages, et dans celui du logement et de l'environnement. Cette connaissance devrait relier la recherche sociale aux institutions de soutien des organisations populaires, dans le but d'insuffler de la force vitale à leur engagement et à la lutte sociale.
(e) Soutenir la mise en place de réseaux et encourager les pressions exercées au niveau local, national, régional et international, en faveur de la défense des principes et des propositions incluses dans ce Traité.
(f) Tirer profit de toutes les occasions de renforcer les liens locaux, nationaux, régionaux et internationaux entre les mouvements sociaux, les ONG, le Forum et l'administration locale.
(g) Promouvoir l'initiative pour la mise en place de réseaux et l'articulation de l'action entre les signataires de ce Traité, stimuler une action locale efficace. 34.- Garantir la constitution efficace du Forum Global Pour des Villes et des Villages Justes, Démocratique et Durables, les signataires acceptent de former un Comité mixte, réunissant les représentants de la Coalition Internationale pour l'Habitat (HIC), le Front Continental des Organismes de la Communauté (FCOC), et le Forum pour la Réforme Urbaine. La Coalition Internationale pour l'Habitat / (HIC) Le Front Continental des Organisations de la Communauté (FCOC) Le Forum pour la Réforme Urbaine / Brésil

Rio de Janeiro, juin 1992.